



Nombre de conseillers en exercice : 33  
Votants : 33  
Abstentions :  
Pour : 33  
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 27 novembre à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 novembre 2023, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

**Étaient présents :**

Fabrice ROUSSEL  
Katell ANDROMAQUE  
Jean-Noël LEBOSSÉ  
Noelle CORNO  
Laurent GODET  
Muriel DINTHEER  
Philippe LE DUAULT  
Camille BRANCHEREAU  
Laurent BREZAC  
Laurence RANNOU  
Viviane CAPITAINE  
Frédéric CHATELLIER  
Claude LEFORT  
Denis BRIANT  
Jean-Pierre GUYONNAUD

Anne OLIVIER  
Eric NOZAY  
Nathalie LEBLANC  
Sylvie LAJEANNE  
Philippe RODRIGUES  
Thérèse TRESPEUCH  
Oscar NAVARRO  
Charlotte PERCHER  
Erwan BOUVAIS  
Annie LE GAL LA SALLE  
Christophe BOUVIER-BRAULT  
Myriam BASOSILA MBEWA  
Christian GUILLEMINEAU  
Bénédicte de LANTIVY  
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents excusés :**

Marc FLEURY, Isabelle LE HEIN, Martin MOTTET

**Avaient donné procuration**, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Marc FLEURY à Oscar NAVARRO, Isabelle LE HEIN à Sylvie LAJEANNE, Martin MOTTET à Noelle CORNO

**Monsieur Christian GUILLEMINEAU a été élu Secrétaire de Séance.**

**TRANSFERT A NANTES METROPOLE DE TERRAINS CADASTRES ACCESSOIRE DE LA VOIRIE**
**DL\_2023\_11\_11**

Monsieur LE DUAULT expose :

Certaines propriétés communales cadastrées ont été identifiées comme des terrains accessoires à la voirie communale, dont la gestion est désormais de compétence métropolitaine.

Ce transfert permet de simplifier les procédures de gestion et surtout d'entretien de ces terrains repris dans le tableau ci dessous.

<b>Transfert de parcelles communales encore cadastrées, en nature de voirie ou accessoire de voirie à Nantes Métropole</b>		
<b>CADASTRE</b>	<b>SURFACE EN m<sup>2</sup></b>	<b>ADRESSE</b>
AR295	25	La Mongendrière
BY198	23	16 chemin de la Bussonnière
BY202	28	20 chemin de la Bussonnière
BY207	23	22 chemin de la Bussonnière
AL488	5090	rue Antoine de Saint-Exupéry et rue Georges Guynemer
AL186	50	rue Georges Guynemer
AR92	118	La Haie
AN372	268	rue Julien Poydras de la Lande
AN465	13	rue du Plessis
BE269	110	84 rue des Grives
BL404	50	rue de la Seinerie
BL407	35	rue de la Seinerie
AP311	6883	9001 rue de Cotalard (= chemin de Kerbihan, parking Grolle)
AL480	504	Pièce de l'Aulnay
AL482	420	9000 chemin de l'Aulnay
AL484	72	Pièce de l'Aulnay
AZ202	3	allée des muriers

Conformément à l'article L 5215-28 du code général des collectivités territoriales, ce transfert ne donne lieu à aucune indemnité.

Je vous propose donc d'approuver le transfert à Nantes Métropole des parcelles reprises dans le tableau figurant ci-dessus, pour intégration dans le domaine public communautaire à titre gratuit.

La présente délibération annule et remplace celle de juin 2018 qui comportait des erreurs liées aux références cadastrales.

**Vu l'avis de la Commission Aménagement et Transitions réunie le 14 novembre 2023.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- 1. D'APPROUVER le projet exposé ci-dessus ;**
- 2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,  
**Le secrétaire de séance,**

**CHRISTIAN GUILLEMINEAU**



Pour extrait certifié conforme,  
**Monsieur le Maire,**

**FABRICE ROUSSEL**

  
